Parti socialiste
Delémont

Question écrite

~~Stationnement~~ Stationnement en ville et plan de mobilité des collaborateurs de la commune

Fin novembre 2023, le Conseil communal a validé une Ordonnance sur les autorisations de stationnement. Celle-ci régit les autorisations et précise les ayants droit ainsi que les catégories d'autorisation. En parallèle, le Canton a récemment présenté un état des lieux de son plan de mobilité, qui a sans doute des implications en matière de stationnement en ville. Plusieurs questions découlent de ces éléments et nous demandons donc au Conseil communal de bien vouloir y répondre :

- Quel est le nombre d'autorisations par catégories d'ayants droit, en précisant si l'autorisation est limitée à des heures particulières dans la semaine (p.ex. pour les enseignant·e·s) ou si elle est générale ?
- Quel est l'impact du plan de mobilité du Canton, et plus généralement quels sont les besoins de l'administration cantonale en matière de stationnement de véhicules et de vélos en ville ? Quel est le mode de collaboration entre la police, UETP et les organes concernés du Canton ?
- Qu'en est-il d'un plan de mobilité des employé-e-s de la Commune ?
- Dans de nombreuses localités, le stationnement sur le domaine public est réglé par un système de macarons par quartiers où les non autorisés sont limités à 1 à 2h ou par disque bleu. Un tel système aurait-il des avantages pour les quartiers proches de la gare notamment ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Delémont, le 25 mars 2024

Pour le groupe socialiste

Gaëlle Frossard